



Ville de Mitry-Mory

Délibération du Conseil Municipal

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice : 33
- présent : 27
- excusés représentés : 06
- absents : 00

Séance du 20 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 novembre, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre, s'est assemblé à la salle Jean Vilar, 5, avenue Jean Baptiste Clément, à 20h30, sous la présidence de Corinne DUPONT, Maire.

PRESENTS					
ADJOINTS					
Marianne MARGATE	X	Benoît PENEZ	X	Charlotte BLANDIOT-FARIDE	X
Franck SUREAU	X	Naïma BOUADLA		Christian GRANDAY	
Laure GREUZAT	X	Luc MARION	X	Gilbert TROUILLET	X

PRESENTS			
CONSEILLERS MUNICIPAUX			
Josiane MARCOUD	X	Julie MOREL	X
Jean Pierre BONTOUX	X	Vincent BOT	
Jean BOUGEARD	X	Audrey MERET	X
Guy DARAGON	X	Gérard GAUTHIER	X
Dominique DUIGOU	X	Philippe LALOUE	X
Farid DJABALI	X	Dominique MANIERE	X
Yannick REIS LAGARTO	X	Corinne ADAMSKI-CAEKAERT	X
Jacques DURIN	X	Farida BENMOUSSA	
Louise DELABY	X	Laurent PRUGNEAU	X
Florence AUDONNET		Isabelle PEREIRA	
Claire KAHN	X	Sun-Lay TAN	X
Mohammed KACHOUR	X		

Excusée ayant donné pouvoir :

Madame Naïma BOUADLA à Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE
 Monsieur Christian GRANDAY à Marianne MARGATE
 Madame Florence AUDONNET à Madame Corinne DUPONT
 Monsieur Vincent BOT à Monsieur Franck SUREAU
 Madame Farida BENMOUSSA à Madame ADAMSKI-CAEKAERT
 Madame Isabelle PEREIRA à Monsieur LALOUE

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît PENEZ

---■■■■---

Délibération n°06--: Organisation des séjours de classe de neige - année 2014-2015.

Délibération n°06: Organisation des séjours de classes de neige - année 2014-2015

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Franck SUREAU, Adjoint au Maire, délégué à l'Enseignement et à la vie scolaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles - L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de l'Education,

Vu la circulaire n°99-136 du 21.09.1999 (B.O. n°7 du 23 septembre 1999) et la circulaire n°2005-001 du 05.01.2005 (B.O. n°2 du 13 janvier 2005) fixant les modalités d'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant l'intérêt que représente la classe de neige notamment pour faciliter la découverte de nouveaux environnements géographiques et culturels aux enfants,

Considérant l'intérêt éducatif de ce type de séjour qui constitue un moyen propice à l'apprentissage de la vie collective,

Considérant que la classe de découverte est un moment privilégié de socialisation de l'enfant,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Education, de la Culture, des Sports des Loisirs et de la Vie associative du 6 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission administration Générale du 13 novembre 2014,

DELIBERE

A l'unanimité,

APPROUVE l'organisation de douze classes de neige d'une durée de 12 jours.

AUTORISE l'application de la grille de quotients ci-dessous :

ANNEE SCOLAIRE 2014-2015		
QUOTIENTS 2015	Participation famille	Participation commune
	%	%
Inférieur ou égal à 334	9,64	90,36
de 334 à 452	12,00	88,00
de 452 à 574	14,65	85,35
de 574 à 696	18,69	81,31
de 696 à 816	22,91	77,09
de 816 à 935	26,41	73,59
de 935 à 1056	30,88	69,12
de 1056 à 1179	35,01	64,99
de 1179 à 1302	39,04	60,96
supérieur ou égal à 1302	43,18	56,82
hors commune	66,18	33,82

DIT que le montant des dépenses estimé à 346 190 € ainsi que le montant des recettes estimé à 87 365 € seront inscrits au budget.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

**Pour extrait conforme,
Corinne DUPONT,**



Maire de Mitry-Mory

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.